



VILLE DE CONTES

Département des Alpes Maritimes

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi dix huit janvier à dix huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, maire de Contes.

Les convocations ont été adressées le 12 janvier 2023.

Afin d'en garantir sa publicité, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook publique de la commune : facebook/villedescontes.

### Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022

Demande de subventions

Équipement en panneaux photovoltaïques de bâtiments communaux : demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023)

Revitalisation du centre-ville de Contes : demande de subvention au titre du FEDER volet rural

Acquisition des parcelles cadastrées section BH n° 208, 206, 284 et 286 sises lieu-dit « Lambert » à Sclos et demande de subvention au département

Information sur les décisions municipales

Madame Elodie Loretz est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Francis Tujague, Alain Alessio, Michèle Maurel, Gérard De Zordo (arrivé à 18h50), Nadine Ezingard, Armand Gasiglia, Elodie Loretz, Alain Michellis, Lykke Saviane, Nicole Colombo, Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Céleschi, Martine Abellan, Fabienne Irlès, Christophe Angeli, Thierry Faure, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Marie-Fleur Alquier (arrivé à 18h50), Sandrine Mauras, Michel Caruso, Chloé Roig, Edwige Alunni, Christophe Céragliari et Sylvie Carletto.

Était représentée : Malika Vannucci (par Olivier Camous).

Était excusée : Kareen Woignier.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance en renouvelant ses vœux pour la nouvelle année qui s'annonce difficile en raison du contexte mais qu'il souhaite constructive avec de nombreux projets à mettre en œuvre. Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, il adresse une pensée émue aux Contois récemment disparus et qui ne sont pas oubliés. Il adresse ses condoléances et celles du conseil aux familles endeuillées.

Monsieur le Maire évoque également les décisions importantes prises par la communauté de commune en ce début d'année et qui vont peser sur les années à venir. Ces décisions fixent la répartition des biens entre la communauté de communes et les deux communes qui l'ont quitté ainsi que les sommes dont elles devront s'acquitter. Ces communes ont délibéré de façon concordante. Cet accord n'a pas été simple à trouver. La communauté de communes a, dès début 2022, mobilisé un expert qui a travaillé avec ses services sur ce dossier. Au mois de juin 2022, les deux communes concernées ont été informées des calculs et estimations effectués. Leurs réponses n'ont été formulées qu'en décembre. Le maire de Drap souhaitant que la communauté de communes cède à la commune de Drap, l'ensemble des biens communautaire achetés ou créés, soit le stade, la crèche, la salle de spectacle et près de 6 hectares de terrain, à titre gracieux et lui verse en plus un soutien de 216.000 euros. Or, l'expert a estimé à environ 1,4 millions d'euros la somme à verser par la commune de

Drap pour la récupération de ces biens. Cette somme reste modeste compte-tenu de l'importance des biens concernés. La commune de Châteauneuf hérite de biens de valeur inférieure, soit 60 hectares de terrains en espace naturel et une partie de la route du Rémorien qui relie Bendejun. Cette route a un intérêt évident lors de fermetures de la départementale 15 en fond de vallée. La communauté de communes a proposé la somme de 2 131 581,00 euros pour l'estimation de la valeur de l'ensemble des biens qui reviendront à ces deux communes. Un accord a été trouvé, en présence de la sous-préfète, des représentants des finances publiques et de la Métropole pour un montant de 2.094.767,50 euros, soit une différence de moins de 37000 euros. Reste aux communes à répartir entre elles cette somme à rembourser à la communauté de communes sur 10 ans à un taux de 2%. Cette répartition devra être formulée d'ici la fin du mois. Monsieur le Maire souligne que dans cette affaire compliquée, il a heureusement été possible de dialoguer avec la Métropole, ce qui n'a jamais été possible avec les deux communes.

Arrivée de Monsieur Gérard De Zordo et de Madame Marie-Fleur Alquier à 18h50.

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022**

Monsieur le Maire indique que le projet de procès-verbal ayant été adressé avec la convocation, les membres du conseil ont pu en prendre connaissance.

Monsieur le Maire propose d'apporter deux corrections :

A la ligne 3 de la page 4, dans le paragraphe consacré au budget de l'eau, les volumes indiqués de consommation d'eau sont erronés. Il propose de les modifier ainsi qui suit :

*« La consommation s'élève au total à 83.000 m3 cette année contre 93.000 l'an passé. »*

A la page 12, dans le paragraphe consacré aux concessions funéraires une erreur de copié collé s'est produite lors de la rédaction du procès-verbal. Pour la deuxième décision du paragraphe, il convient d'inscrire :

*« Décision du 15 novembre 2022 d'attribuer, à compter du 15 novembre 2022, une concession funéraire temporaire de 15 ans en columbarium, n° 1108 / 4, à M. et Mme ROSSO Jean-Baptiste et Gisèle née SBRONDA pour un montant de 90,00 €. »*

*Le projet de procès-verbal modifié de la séance du 7 décembre 2022, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### **Demande de subventions**

- **Equipement en panneaux photovoltaïques de bâtiments communaux : demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur David Dongé qui expose que la loi sur la transition énergétique incite les communes au développement des énergies renouvelables. Considérant le taux d'ensoleillement de la commune tout au long de l'année et la volonté des élus municipaux de développer les énergies renouvelables, notamment par l'installation d'équipement photovoltaïques, une étude a été menée au niveau du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons. Celle-ci a défini les opportunités pour la commune de déployer de telles installations sur des bâtiments communaux dans le cadre d'une autoconsommation collective.

Dans ce cadre, il propose au conseil d'approuver un programme de travaux portant sur l'équipement en panneaux photovoltaïques de trois bâtiments communaux : le gymnase municipal, la maison pour tous et la maison de la jeunesse dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 341.900,00 € HT.

Outre la pose des panneaux, ce programme prévoit au préalable la réalisation :

- d'études techniques spécifiant les aménagements nécessaires à la mise en compatibilité des toitures identifiées pour accueillir une centrale photovoltaïque en surimposition.
- d'études énergétiques pour la mise en œuvre d'un projet d'autoconsommation collective complexe associant plusieurs centrales de productions sur toitures et plusieurs consommateurs locaux.
- de travaux de mise en compatibilité des toitures :
  - o Renforcement des structures existantes selon le besoin spécifié par les études préalables.
  - o Pour les toitures terrasse, potentiel remplacement du complexe d'étanchéité pour mise en compatibilité avec la pose du système d'intégration (taux de compressibilité et tenue au feu).

Afin d'en permettre la réalisation, Monsieur David Dongé propose également de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023) et de la Région SUD au titre

du CRET, chacun à hauteur de 30 % du coût des travaux et celui du Département à hauteur de 30 % du montant non subventionné, selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération (HT) :	341.900,00 €
Subvention Etat (DSIL 30 %)	102.570,00 €
Subvention Région (CRET 30%)	102.570,00 €
Subvention Département (30 % de la part non subventionnée)	41.028,00 €
Autofinancement	95.732,00 €

Monsieur Christophe Céragioli partage les objectifs de transition énergétique mais souligne que les panneaux photovoltaïques ne sont pas très performant en matière de bilan carbone. Aussi, il convient qu'ils soient à minima produits en Europe et avec de l'énergie non carbonée pour être vertueux. Il rappelle l'importance d'informer la population sur ces nouvelles technologies afin qu'elle puisse dupliquer les initiatives prises par la commune et en s'adressant aux professionnels, intervenus pour le compte de la commune, avec lesquels une relation de confiance aura été établie. Enfin, il propose la réalisation sur le futur plateau de Lafarge d'une centrale solaire à concentration. Ce modèle qui ne génère pas de pollution visuelle est très répandu au Maroc et en Californie. En France, il existe une centrale de ce type dans le sud ouest.

Monsieur David Dongé rappelle que la commune, dans sa recherche d'un meilleur bilan carbone, a agi pour réduire sa consommation électrique par notamment la mise en place d'éclairage Led, une meilleure isolation des bâtiments ou l'arrêt de l'éclairage public la nuit.

Concernant les panneaux photovoltaïques, Monsieur le Maire pense que la population est sensibilisée, en témoigne l'importance du nombre d'autorisation de travaux de ce type délivré en 2022. Il estime que l'énergie est un bien commun. Si sa gestion relevait encore d'un service public, en l'occurrence EDF, la situation et les possibilités de réflexion sur les énergies renouvelables seraient autres aujourd'hui. Les difficultés rencontrées par les particuliers et les collectivités sont fortement amplifiées par la démolition complète d'EDF au nom du libéralisme et de la libre concurrence. Tant que le seul objectif poursuivi sera de faire des profits, il ne pourra être trouvé de bonnes solutions. Les mêmes logiques sont en œuvre dans des domaines tel que la santé ou l'éducation. Monsieur le Maire précise que le projet communal s'inscrit dans un projet intercommunal. A ce titre les bâtiments intercommunaux présents sur la commune, à savoir la maison de la musique et de la danse ainsi que le théâtre de l'Hélice seront également équipés.

Monsieur David Dongé explique que la production d'électricité due à ces installations permettra d'alimenter les bâtiments et pourra aussi être vendue. De plus, dans un périmètre de 2 km autour des installations, cette vente interviendra à un moindre coût ce qui engendrera des économies pour les clients concernés.

Monsieur le Maire regrette l'évolution du marché de l'énergie contraignant les utilisateurs à des aménagements complexes et à solliciter parfois plusieurs contrats. Auparavant tout cela était géré par EDF et les usagers se contentaient de faire une demande de raccordement pour disposer d'électricité avec un délai de mise en place rapide et à un coût nettement inférieur à ce qui se pratique aujourd'hui.

Monsieur Alain Michellis rappelle que le projet de la maison de la biodiversité et du développement durable aura pour objectif de diffuser l'information et d'éduquer les usagers sur de nouvelles pratiques en matière de développement durable. Ses actions se tourneront notamment vers la jeunesse.

Monsieur Armand Gasiglia expose que les technologies sur les panneaux solaires évoluent constamment. Les modèles actuels ont une durée de vie de 20 ans pour un retour sur investissement de 10 ans. Cela n'était pas le cas il y a encore quelques années où ce retour intervenait quasiment à la fin de la durée de vie du matériel.

Monsieur le Maire précise que l'intérêt du projet présenté réside aussi dans son taux de financement. Si les subventions sont obtenues, l'opération sera rentable pour la commune et la communauté de communes. Sinon il faudrait de nombreuses années pour amortir des équipements qui ne relèvent pas de la responsabilité des collectivités territoriales.

*Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.*



• **Revitalisation du centre-ville de Contes : demande de subvention au titre du FEDER volet rural**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain Alessio qui expose que la commune fait partie des neuf collectivités des Alpes-Maritimes éligibles au Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER) volet rural au titre de projets d'aménagement des cœurs de village, avec des taux de subventions pouvant aller de 40 à 60 % du coût, pour des projets d'un coût minimum de 300.000 euros.

Dans ce cadre, elle envisage de réaliser un programme de travaux portant sur la revitalisation du centre-ville du village de Contes constitué des places Allardi et Ollivier reliées entre elles par les rues Pencenat, Anfosso et Pozzi et accessibles à partir du village perché de Contes par l'ascenseur incliné. Sont implantés sur ces places la majorité des commerces de la commune, une mairie annexe, la médiathèque communale, les bureaux de l'état-civil et du CCAS ainsi qu'un ensemble immobilier actuellement en construction constitué d'un pôle médical et de 15 logements dont 8 sociaux.

En matière de stationnement public, ces deux places disposent de deux parkings publics gratuits, « Ollivier » et « Ricolfi », d'un total de 195 places. Le parking public « Ollivier » est directement relié aux deux places ainsi qu'à la gare multimodale de « La Grave de Contes » qui assure la correspondance entre les navettes de transports publics régionaux en provenance des communes voisines de Coaraze, Berre-les-Alpes, Châteauneuf-Villevieille, des hameaux de Sclos et la Vernéa de Contes et la ligne 610 qui aboutit au centre-ville de Nice. Les deux places et les rues qui les relient sont réservées aux piétons à l'exception de deux zones de stationnement sous forme « d'arrêts minutes » implantées aux extrémités de la place Allardi.

Du fait de la réhabilitation récente de la place Allardi qui l'a rendue très attrayante, la place Ollivier, la rue Anfosso et leurs commerces ont besoin d'aménagements améliorant leur attrait. Ces espaces souffrent notamment de leur artificialisation et de l'existence dans la rue Anfosso d'un espace dégradé qui vient d'être acquis par la commune.

Monsieur Alain Alessio indique que le projet envisagé prévoit de végétaliser la place Ollivier, de transformer les deux locaux existants sur cette placette en commerces, d'installer un mobilier urbain adapté à l'accueil des enfants comme des adultes ainsi que la création de la rampe d'accès piétonne au niveau supérieur du parking « Ricolfi ». Les aménagements projetés dans ces espaces sont également conçus pour améliorer les conditions d'accueil d'une dizaine de manifestations festives par an ainsi que du marché local des agriculteurs et des artisans locaux qui se tient deux fois par semaine sur la place Ollivier.

Après avoir présenté les plans des différentes réalisations envisagées, Monsieur Alain Alessio propose au conseil d'approuver ce programme de travaux portant sur la revitalisation du centre-ville de Contes, d'un coût prévisionnel de 532.500,00 € HT. Ce programme de travaux concernant les places Ollivier et Allardi, implantées en totalité dans le périmètre "FEDER Volet Espaces Ruraux", il propose au conseil afin de permettre la réalisation de cette opération de solliciter le concours financier de la Région SUD au titre du Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER) volet rural au titre de projets d'aménagement des cœurs de village à hauteur de 50 % du coût des travaux et celui du Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 30 % du montant non subventionné, selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération (HT) :	532.500,00 €
Subvention Région (FEDER 50 %)	266.250,00 €
Subvention Département (30 % de la part non subventionnée)	79.875,00 €
Autofinancement (35 %)	186.375,00 €

Monsieur Alain Alessio tient à remercier particulièrement Monsieur Gilles Alunni, ingénieur de la commune, qui est parvenu en un temps très court à monter ce dossier de travaux et de demande de subventions.

Monsieur Christophe Céragioli approuve ce beau projet qui va donner une harmonie au centre ville. Il propose de continuer à améliorer les cœurs de hameaux.

Monsieur Alain Alessio indique que le cœur de hameau de la Pointe a fait récemment l'objet d'une réhabilitation. Il reste quelques petits aménagements à imaginer. Pour la Vernéa, un projet va démarrer au cours de cette année pour améliorer la circulation sur la traversée de la Vernéa, le stationnement par la création d'un parking et la sécurité en partie haute au niveau de la place Castelli. A Sclos, un projet est en réflexion concernant le réaménagement de la place.

Monsieur Christophe Céragioli propose pour les années à venir la mise en place d'un marché tournant avec des équipements pré installés dans les hameaux.

Monsieur Alain Michellis rappelle que deux producteurs locaux sont déjà présents sur un point de vente à la Pointe. Il y a également des ventes directes dans les fermes de la Sousta et du Bon Vivre.

Monsieur le Maire souligne avec satisfaction l'approbation de Monsieur Christophe Céragioli sur les projets de cœurs de village, ce qui n'avait pas été le cas lors de l'aménagement actuel de la place Ollivier. Concernant le dossier de demande de subventions, il informe le conseil que la commune a participé à des réunions avec la Région. Il estime que tout est fait pour rebuter les candidatures (complexité du dossier, délais de dépôts courts ...). C'est le cas de la commune de l'Escarène où de plus le périmètre retenu par l'Europe est extérieur au cœur de village. Rien n'est acquis sur l'obtention des subventions. Il suffit qu'un seul petit critère ne soit pas validé pour que la demande soit rejetée.

*Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.*

#### **Acquisition des parcelles cadastrées section BH n° 208, 206, 284 et 286 sises lieu-dit « Lambert » à Sclos et demande de subvention au département**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Céleschi qui rappelle que l'hoirie Giauffret est propriétaire au lieudit « Lambert », chemin du Fontanil à Sclos de Contes de terrains attenants à l'école de Sclos.

- **Acquisition de la parcelle cadastrée section BH n° 287 sise lieu-dit « Lambert » à Sclos**

Monsieur Dominique Céleschi rappelle que dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école de Sclos, le conseil a décidé par délibération n° 2021 04 34 du 13 avril 2021, d'acquérir à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section BH n° 208 d'une superficie de 1.031 m<sup>2</sup>, sise lieu-dit « Lambert », chemin du Fontanil à Sclos et appartenant à l'hoirie Giauffret. Un document d'arpentage étant venu préciser le nouveau numéro de parcelle ainsi que sa contenance exacte, Monsieur Dominique Céleschi propose au conseil de redélibérer afin de décider l'acquisition à l'euro symbolique, de la parcelle nouvellement cadastrée section BH n° 287 d'une superficie de 1.022 m<sup>2</sup>. Il propose également au conseil d'autoriser le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cette acquisition.

*Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.*

- **Acquisition des parcelles cadastrées section BH n° 206, 284 et 286 sises lieu-dit « Lambert » à Sclos**

Toujours dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école de Sclos, Monsieur Dominique Céleschi rappelle que le conseil avait également décidé par délibération n° 2021 04 32 du 13 avril 2021, d'acquérir au prix de 450.000 euros, les parcelles cadastrées section BH n° 83p de 1.057 m<sup>2</sup>, 84p de 862 m<sup>2</sup> et 206 de 1.197 m<sup>2</sup> soit un total de 3.116 m<sup>2</sup>, sises lieu-dit « Lambert », chemin du Fontanil à Sclos et appartenant à l'hoirie Giauffret. Un document d'arpentage étant venu préciser les nouveaux numéros de parcelles ainsi que leur contenance exacte, il propose au conseil de rapporter la décision du n° 2021 04 32 du 13 avril 2023 et de décider l'acquisition, au prix de 450.000 €, des parcelles cadastrées section BH n° 206 de 1.197 m<sup>2</sup>, 284 (ex 83p) de 1.196 m<sup>2</sup> et 286 (ex 84p) de 649 m<sup>2</sup>, soit un total de 3.042 m<sup>2</sup>. L'avis des domaines du 12 janvier 2023 fixe la valeur vénale de ce bien à 450.000,00 € HT. Monsieur Dominique Céleschi propose également au conseil d'autoriser le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cette acquisition.

*Mises aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.*

- **Acquisition des parcelles cadastrées section BH n° 206, 284 et 286 sises lieu-dit « Lambert » à Sclos : demande de subvention au Département**

Afin de faciliter l'acquisition précitée, Monsieur Dominique Céleschi propose au conseil de solliciter le concours financier du département à hauteur de 30 % du montant de l'acquisition selon le plan de financement suivant :

Coût de l'acquisition :	450.000,00 €
Subvention Département (30 %) :	135.000,00 €
Autofinancement :	315.000,00 €

et d'autoriser le maire à entreprendre les démarches nécessaires à cette demande de subvention. Il propose également de rapporter la décision n° 2021 04 33 du 13 avril 2021.

*Mise aux voix, les propositions sont adoptées à l'unanimité.*

Monsieur Dominique Céleschi conclut son exposé en indiquant que 4000 m<sup>2</sup> seront ainsi sanctuarisés au cœur de village de Sclos. Un parking et l'extension de l'école ont déjà été réalisés. Reste 3000 m<sup>2</sup> qui pourront faire l'objet d'aménagement et de préservation d'espaces naturels.

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du PLU la commune était tenue de prévoir des zones à densité élevée en cœur de village. Les terrains acquis sont ainsi constructibles. La commune fait donc le choix de préserver un poumon vert en cœur de hameau. Il remercie la famille Giauffret pour ces cessions.

Monsieur Christophe Cérégioli souligne l'importance de garder des terrains disponibles à côté de l'école en cas de nouveaux besoins d'agrandissement.

Monsieur Alain Michellis rappelle la capacité de la commune à s'adapter aux évolutions qui sont intervenues à Sclos avec la transformation de nombreuses maisons de retraites en habitat collectif. Les effectifs de l'école avaient ainsi explosé. Il est aujourd'hui important de préserver à proximité de l'école des lieux où les jeunes notamment pourront aller se dépenser.

### **Information sur les décisions municipales**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Gérard De Zordo qui donne lecture des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance du conseil municipal :

#### **Concessions funéraires**

. Décision du 30 décembre 2022 d'attribuer, à compter du 30 décembre 2022, une concession funéraire temporaire de 10 ans en enfeu, n° 1110-52, aux hoirs de M. Roger Giordanengo pour un montant de 340,00 €.

#### **Actualisation de baux :**

##### Décisions du 5 janvier 2023

- . Actualisation du loyer mensuel de M. Stéphane AIME à 40,44 € au 01/01/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de M. Louis GOIRAN à 67,40 € au 01/01/2023
- . Actualisation du loyer annuel de la Société Ciffréo et Bona à 245,94 € au 01/01/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de M. et Mme Axel RICHARD à 98,71 € au 01/02/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de M. David VESTRI à 374,78 € au 01/02/2023
- . Actualisation du loyer annuel du Gamm Vert à 588,65 € au 01/02/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de Mmes GARRITI Karine et THOMAS Nathalie à 236,56 € au 01/03/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de M. et Mme RUSTENMEYER Marc et Valérie et M. RUSTENMEYER Martin à 580,84 € au 16/03/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de Mme Marie-Fleur ALQUIER à 564,20 € au 01/04/2023
- . Actualisation du loyer annuel du local annuel de la SARL SONATE AUDITION à 7.743,38 € au 01/04/2023
- . Actualisation du loyer annuel de la Caisse d'épargne et de prévoyance Côte d'Azur à 22.302,70 € au 01/04/2023
- . Actualisation du loyer annuel de la Société OGF à 5.232,65 € au 01/05/2023
- . Actualisation du loyer annuel du Département à 5.596,46 € au 01/08/2023

##### Décisions du 13 janvier 2023

- . Actualisation du loyer mensuel de M. Didier CAPRETTI à 336,61 € au 28/01/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de Mmes Jessica VANDENABELE et Jessica RICHARD à 482,90 € au 01/02/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de M. et Mme Jean-Marc ZIZZO à 212,18 € au 01/02/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de M. Philippe GROS à 475,81 € au 22/02/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de M. Serge CADET à 632,30 € au 01/03/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de Mme Caroline GRILLO-CAMACHO à 341,79 € au 01/03/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de M. Paul RUOTOLO à 407,94 € au 15/03/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de Mme Lucie WOLLE à 620,46 € au 01/04/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de de Mme Carole BLANC-PREVOST à 79,17 € au 01/04/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de de Mme Carole BLANC-PREVOST à 612,84 € au 01/04/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de M. et Mme Claude CASTELLI à 472,94 € au 15/05/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de M. Jean-Marc RESSAIRE à 476,70 € au 01/05/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de M. et Mme Jean-Paul PUPPO à 463,24 € au 01/06/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de Mme Carole ALONSO à 293,82 € au 01/07/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de M. et Mme Cherha RABAH à 287,03 € au 01/07/2023
- . Actualisation du loyer mensuel de M. et Mme Axel RICHARD à 904,21 € au 15/07/2023


Avant de conclure la séance, Monsieur le Maire annonce que l'inauguration des travaux de la chapelle Saint Joseph se déroulera le samedi 4 février à 15 heures.

**La séance est levée à 19 heures 40**

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elodie Loretz', with a long horizontal line extending from the end of the signature.

Le Maire  
Francis TUJAGUE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Francis Tujague', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CONTE' and the number '08200'.

